



Appel à projets - Elimination de la violence à l'égard des femmes- **WSP**

Vous avez une idée de projet artistique dans l'espace public qui pourra dénoncer, interpeller et/ou sensibiliser les citoyens et citoyennes à la problématique de la violence à l'égard des femmes ?

La commune de Woluwe-Saint-Pierre vous invite à la proposer dans le cadre de l'appel à projets 2026 : « Elimination de la violence à l'égard des femmes - WSP ».

Objectif de l'appel

L'appel à projets vise à soutenir la création ou l'installation d'une œuvre artistique temporaire dans l'espace public dans le cadre de la journée mondiale de « l'élimination de la violence à l'égard des femmes » qui a lieu le 25 novembre.

Budget

L'enveloppe maximale pour la mise en œuvre du projet est de 3.000 €, somme forfaitaire. Ce montant est destiné à couvrir les frais de production, le cachet de l'artiste ainsi que les éventuels frais d'installation.

Conditions d'éligibilité

Pour être recevable, le projet doit répondre aux conditions suivantes :

Les dossiers de candidature doivent comprendre :

- Les coordonnées de la personne ou de l'association
- Une description concrète du projet
- Un budget prévisionnel
- Un planning de mise en œuvre

Mise en œuvre

L'œuvre doit :

- Être en lien avec la thématique de lutte contre la violence faite aux femmes
- Être placée dans l'espace public sur le territoire de Woluwe-Saint-Pierre et répondre aux conditions liées (notamment résistance aux conditions météorologiques, conditions en matière de sécurité et d'autorisations communales)
- Être visible par tout public
- Être réversible (c'est-à-dire démontable sans dégradation des lieux) et temporaire
- Dans le cas où le projet prévoit du texte : s'assurer d'une communication en français et néerlandais
- Être une création unique ou une œuvre existante



L'œuvre sera implantée dans l'espace public de la Commune de Woluwe-Saint-Pierre à un des endroits suivants au choix de l'artiste ou de l'association :

- Soit sur la Place Dumon (dans les zones hors marché – voir en annexe)
- Soit sur la passerelle de la Woluwe où passe la promenade verte qui suit l'ancien tracé du chemin de fer (voir en annexe), sous réserve de l'obtention des autorisations nécessaires auprès des autorités compétentes.

Le porteur de projet est seul responsable de la conception, de la réalisation, de l'installation et du démontage de l'œuvre. Il veille à ce que celle-ci ne présente aucun danger pour le public et soit conforme aux normes de sécurité en vigueur. La Commune décline toute responsabilité en cas de dommage, de vol, de dégradation ou d'accident survenu en lien avec l'œuvre.

Le projet sera présenté dans les différents canaux de communication de la Commune (réseaux, WoluMag) et lors de l'inauguration en présence de l'artiste.

Calendrier

Les dossiers de candidature doivent être introduits avant le 15 juillet 2026.

Le jury, composé d'acteurs du milieu culturel de la Commune et de l'échevin en charge de l'Égalité des chances, sélectionnera le projet en septembre.

L'œuvre sera inaugurée le 25 novembre 2026 et peut rester implantée jusqu'au 2 décembre 2026 inclus (1 semaine). Un appui logistique peut être apporté par les équipes communales.

Comment participer ?

Les candidatures doivent être envoyées au plus tard le 15 juillet 2026 à l'adresse affaires_sociales@woluwe1150.be ou déposées au service « Affaires Sociales » à la maison communale de Woluwe-Saint-Pierre (Avenue Charles Thielemans 93, 1150 Woluwe-Saint-Pierre)

Vous avez des questions ?

N'hésitez pas à contacter Annabelle Dall'Aglio à l'adresse email : affaires_sociales@woluwe1150.be ou par téléphone : 02/773.05.65